

SETOM

19 OCT. 2020

ARRIVEE**Facture (Service)**

Numéro	9970063721
Date	13.10.2020
N° de client	74001792
Votre référence	2020-000359
Date	13.10.2020
Référence	2970070940
N° commande	83169476 / ZKKD
Date commande	18.09.2020
Responsable	M. J. LELU
Téléphone:	+33 169578637
Fax:	+33 169578638
E-Mail	jerome.lelu@bomag.com
Commercial	Direction Direction
Date de réparation	13.10.2020
V.TVA-IDNO.	FR99999999998
N.TVA-IDNO.	FR60622002913

SYND.MIXTE ETUDE TRAIT. ORDURES
MENAGERE
VOIE COMMUNALE 6 - LD SAINT
LAURENT
27930 GUICHAINVILLE

Adresse livraison

SYND.MIXTE ETUDE TRAIT. ORDURES
MENAGERE
ECOPARC DE MERCEY
D64
27950 LA CHAPELLE REANVILLE

Conditions de paiement:

45 jours - Fin de mois

INTERVENTION SUR VOTRE BC 972 RB2

N° 101 570 82 1025

DEVIS 1370070500 - A 19371 HEURES, LE 01.10.2020, ENTRETIEN 330 HEURES

Pos.	Article Désignation	Quantité UQ	OP	Prix unitaire	Remise %	Prix total en EUR
N° de série: 101570821025 BC 972 RB-2 (T48,Y10,K19,E36,XY)						
10	77557082 SW6-Kit,service d'huile F5	1	PCE	335,00 EUR	10,000	301,50
20	00992006 Huile pour moteur 20l F3	3	PCE	99,60 EUR		298,80
30	00000034 M/O Environnement	4	H	78,00 EUR		312,00
40	00000030 Kilométrage	215	PCE	1,55 EUR		333,25
50	00000020 Temps de route	3,5	H	62,00 EUR		217,00
60	00000014 Traitement des déchets	1	PCE	20,00 EUR		20,00

SYND.MIXTE ETUDE TRAIT. ORDURES MENAGERE
 VOIE COMMUNALE 6 - LD SAINT LAURENT
 27930 GUICHAINVILLE

Numéro
 Date

9970063721
 13.10.2020

Pos.	Article Désignation	Quantité UQ	OP	Prix unitaire	Remise %	Prix total en EUR
70	05751096 Phare F1	1	PCE	177,00 EUR		177,00
80	05751149 Ampoule F1	1	PCE	23,90 EUR		23,90
90	32121229 Remplacé par 05571509 Balai d'essuie-glace F5	1	PCE	56,10 EUR		56,10

Total HT						1.739,55
TVA		20,00 %		1.739,55 EUR		347,91
Total						2.087,46

Échéance: 15.12.2020

Escompte accordé pour paiement anticipé: 0,2% par mois / Penalité pour retard de paiement: (Taux BCE + 10%)/12 par mois.

Tout retard de paiement par le Client entraîne de plein droit, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire, l'exigibilité, dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, de pénalités de retard calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement montant de 40 euros.

Toutes nos ventes sont soumises à nos conditions générales de vente indiquées au verso de ce document.

Toutes nos ventes sont soumises à nos conditions générales de vente indiquées au verso de ce document. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE: Conformément à la Loi N° 80-335 du 12 Mai 1980, tous les matériels vendus par la Société sont livrés et vendus, sous réserve de paiement intégral de ceux-ci. Le non paiement, même partiel, autorise la Société, nonobstant toute clause contraire, à récupérer les matériels chez l'acheteur, après mise en demeure avec accusé de réception. Le droit de revendication s'exerce même dans le cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire de l'acheteur.